



# Maréchal-ferrant (H/F/X)

Animaux - Elevage

Chef d'entreprise

**Durée**

3 ans

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Diplôme

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Vous aimez ces animaux majestueux que sont les chevaux ? Vous rêvez de travailler quotidiennement avec des Cow-Boy ? Fêré de savoir-faire ? Grâce à cette formation de Maréchal-ferrant, vous apprendrez à fabriquer des porte-bonheurs au quotidien !

Le Maréchal-ferrant et la Maréchale-ferrante **entretiennent les pieds des chevaux**, des équidés et éventuellement des bovins. Leur travail consiste à garantir l'aplomb et la santé des pieds de l'animal. Pour ce faire, **ils taillent, parent les sabots et posent des fers à cheval traditionnels et/ou thérapeutiques**. Dans leur atelier, ils forgent et façonnent le fer dans son intégralité afin de réaliser des fers à cheval adaptés aux pathologies du cheval.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Maréchal-ferrant :

**Assurer le bien-être et les soins orthopédiques au cheval** : grâce aux connaissances en anatomie, vous êtes capable d'analyser la démarche du cheval et de déceler d'éventuelles pathologies. Sur base de ce diagnostic, vous soignez, posez et adaptez des fers au cheval.

**Techniques de parage** : en fonction du pied et de l'utilisation du cheval, vous entretenez ses sabots en les taillants ou en procédant à des soins spécifiques.

**Techniques de ferrage** : réaliser et forger un fer à cheval à partir d'un lopin ou à partir d'un fer industriel, cintrer en fonction des mesures du pied et de ses particularités, ajuster les fers, forer, tarauder, poser et fixer les fers.

**Gérer son activité professionnelle** : communiquer avec les propriétaires et les professionnels du monde du cheval en utilisant les termes appropriés, se faire connaître auprès des propriétaires de chevaux.

**Gérer l'équipement et le matériel** : organisation de l'atelier et de l'équipement nécessaire, entretien des machines et du matériel, approvisionnement en matières premières pour la forge mais aussi en fonction des interventions à réaliser.

**Respecter les normes de sécurité et d'hygiène** : pratiquer les soins sans se mettre en danger, anticiper les réactions du cheval, utiliser les équipements de protection, veiller à l'hygiène du matériel.

Alors si vous souhaitez que votre parcours professionnel évolue au galop, rendez vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

#### La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

#### Débouché(s) métier(s)

Créer / reprendre une entreprise

Employé / Employée dans une Maréchalerie

Employé / Employée dans un centre équestre ou hippique

#### Débouché(s) future(s) formation(s)

Exploitant de manège (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/exploitant-de-manege>)

#### Point(s) fort(s)

Sur le terrain Contact client Contact avec les animaux Activités variées

#### Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

---

## Aptitudes

Le Maréchal-ferrant et la Maréchale-ferrante doivent posséder plusieurs qualités :

**Contact humain** : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, éleveurs, cavaliers, exploitants, familles,...

**Passion** : ce métier requiert une passion envers les animaux et plus particulièrement les chevaux puisque vous les côtoyez au quotidien. De plus, vous connaissez chaque race et ses différentes particularités anatomiques.

**Forme physique et adaptabilité** : la plupart du temps vous occupez une posture de travail debout, vous travaillez en extérieur, vous pouvez être amené à porter des charges lourdes et à manipuler les jambes des animaux. Selon le comportement et la taille du cheval vous devez vous adapter. Vous avez une bonne dextérité de vos mains.

**Rigueur et discipline** : vous travaillez avec des animaux, même si vous connaissez leurs comportements et que vous êtes habitué, vous devez prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires en ce compris le port d'équipements de protection. Vous respectez également toutes les consignes liées au bien-être animal ainsi qu'à l'hygiène.

**Flexibilité** : vous êtes amené à vous déplacer dans des écuries, des manèges, des haras, chez des particuliers avant de retourner à la maréchalerie. Vous intervenez en fonction des disponibilités du client.

---

## Programme

### 1ère année:

E05/4 Biomécanique (12h)

E05/4 Ferrures spéciales (24h)

E05/4 Histologie (4h)

E05/4 Pathologie (32h)

E05/4 Technologie appliquée (72h)

E05/4 Technologie générale (8h)

### 2ème année :

E05/5 Déontologie (4h)

E05/5 Bien-être animal (8h)

E05/5 Ferrures spéciales (72h)

E05/5 Gestion appliquée (8h)

E05/5 Cheval et civilisation (8h)

E05/5 Pathologie (36h)

E05/5 Traumatologie (8h)

### 3ème année :

E05/6 Déontologie (4h)

E05/6 Traumatologie (4h)

E05/6 Cheval et civilisation (8h)

E05/6 Pathologie (36h)

E05/6 Gestion appliquée (4h)

E05/6 Ferrures spéciales (56h)

E05/6 Ergonomie (8h)

---

## Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Namur

Rue Henri Lemaître, 69 5000 Namur

081 74 32 14

**Secrétariat :**

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 73 62 14

[centre.namur@ifapme.be](mailto:centre.namur@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.